

*Questions orales***LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—L'AIDE AUX AGRICULTEURS DU MANITOBA

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre peut-il confirmer que l'aide financière de 60 millions de dollars dont il a annoncé la distribution prochaine aux producteurs de céréales frappés par la sécheresse s'ajoutera aux 43 millions que le gouvernement du Manitoba s'est engagé à verser dans le cadre des programmes provinciaux qu'il a déjà annoncés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Il s'agit d'un programme distinct. Si le gouvernement du Manitoba souhaite y faire écho, il est parfaitement libre de le faire.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE COLLABORER À L'IMPLANTATION DE L'USINE D'ASSEMBLAGE LADA AU CANADA

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a trois semaines, un quotidien montréalais annonçait les intentions des fabricants de voitures soviétiques Lada d'assembler des pièces d'automobiles au Canada, pour l'année 1980, 4,000 automobiles, sur une possibilité de vente de 6,000 ou 7,000, je crois. Le ministre est-il au courant des intentions de cette société et, dans l'affirmative, a-t-il été appelé à coopérer de quelque façon à l'implantation de cette usine d'assemblage de cette voiture soviétique?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, les cadres de mon ministère sont en communication avec la société canadienne Lada en vue d'obtenir plus de précisions sur ses intentions. Évidemment, nous nous proposons au nom et dans les intérêts des travailleurs canadiens d'augmenter la production d'automobiles et des pièces d'automobiles dans notre pays.

M. La Salle: Est-ce que je pourrais demander au ministre, par exemple, compte tenu de la faible participation du Québec dans le domaine de l'automobile, s'il a eu des discussions avec les industriels cherchant à s'établir dans la province de Québec ou dans quelque autre endroit au Canada?

M. Gray: Madame le Président, il reste ouvert à cette société de considérer tous les bons endroits de notre pays, y compris la province de Québec. Nous avons l'intention, à mon ministère, de faciliter la construction d'une usine semblable au Canada, non seulement pour la société Lada, mais aussi pour des sociétés d'autres pays.

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION SUBIE PAR LE DÉPUTÉ DE PETERBOROUGH

Mme le Président: Le député de Peterborough m'a avisé par écrit de son intention de soulever la question de privilège. Si j'ai bien compris cette communication, je présume qu'il ne conteste pas la décision que j'ai prise hier. S'il a une nouvelle question de privilège à soulever, je suis prête à l'entendre.

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, la question que je veux soulever n'a absolument rien à voir avec celle que vous avez tranchée hier. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il se passe présentement trois choses bien précises qui ont pour effet de marquer une différence entre les députés qui siègent du côté ministériel et ceux de ce côté-ci.

Avant d'en venir à ma question proprement dite, je voudrais décrire brièvement les trois choses en question. Premièrement, il semble bien qu'il existe deux classes bien distinctes de députés, notamment les ministériels et les autres.

Deuxièmement, des fonctionnaires du secrétariat d'État m'ont délibérément induit en erreur en me remettant personnellement de faux documents.

Troisièmement, je voudrais signaler que la Cour de la citoyenneté qui, du point de vue constitutionnel, devrait être indépendante fait l'objet de pressions à caractère politique.

Bien des députés ont pris l'habitude d'envoyer d'après les listes que tous reçoivent, quelle que soit leur appartenance politique, des lettres de félicitations aux nouveaux citoyens canadiens. Ce sont les greffiers des cours de la citoyenneté qui établissent ces listes. Dans ma circonscription, le bureau de la citoyenneté se trouve dans la ville de Peterborough. Je signale que c'est l'ancien ministre libéral représentant à l'époque la circonscription de Peterborough qui a établi le bureau de la citoyenneté de cette ville. Depuis, la cour a envoyé régulièrement des listes des nouveaux citoyens canadiens de façon que, je puisse tout comme l'ancien député de Peterborough envoyer des lettres de félicitations à ces nouveaux citoyens canadiens.

Or, récemment, le bureau de la citoyenneté m'a fait savoir que leurs instructions ne leur permettaient plus de me faire parvenir ces listes. Le 3 juin 1980, j'ai reçu du secrétaire d'État (M. Fox) un formulaire de rapport, dont j'ai une copie à la main. On voit clairement estampillée au recto de ce formulaire habituel de rapport mensuel la mention «Nil Report for the Electoral District of Peterborough». Je savais que cela n'était pas vrai parce qu'une de mes amies, membre de l'Ordre indépendant des Filles de l'Empire, s'occupe d'offrir des rafraîchissements aux nouveaux Canadiens à l'occasion de ces cérémonies et m'a dit que 53 personnes avaient reçu un certificat de citoyenneté au cours du mois. Le 26 juin, j'ai reçu une liste ne comprenant que des noms. Or tous les députés savent bien que des noms sans les adresses sont de peu d'utilité à un député qui désire envoyer des lettres de félicitations.